



# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS**

**Séance du lundi 17 novembre 2025  
A 18 H 30 - Salle des Fêtes**

## **Membres du Conseil Municipal**

**ALCALDE Antonio, CALCOEN Guy, DUCHATEL Martine, FUND Sabine, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LALIGAND Julie, LAPALU Christian, LELEU Pierre-Alexandre, LESERGENT Patricia, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, RUGA Jean-Luc, JULIEN Lucile.**

## **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance.
2. Délibération pour approbation de la convention de prise en charge et de gestion de colonies de chats libres pour un an à compter du 01.01.2026 avec la clinique vétérinaire de Lézignan-Corbières.
3. Délibération pour renouveler la location de la licence IV à la SARL Unipersonnelle les « CUP'INN » pour un an à compter du 01.01.2026.
4. Délibération pour valider la convention redevance spéciale du Grand Narbonne année 2024 - montant 2 548.34 €.
5. Délibération pour réaliser l'emprunt globalisé du programme de voirie 2026 – montant 15 000 €.
6. Délibération pour valider les rapports annuels 2024 du Cycle de l'Eau et de l'environnement du Grand Narbonne.
7. Délibération pour Décision Modificative n°2 au Budget Primitif 2025.

## **Questions diverses.**

## **Présents**

LAPALU Christian, LESERGENT Patricia, MINGUET Anne-Marie, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, RUGA Jean-Luc, CALCOEN Guy, NEGRE Gilbert, DUCHATEL Martine, LALIGAND Julie, JULIEN Lucile, PILAT Stéphanie.

## Représentés

Mme FUND Sabine à M. CALCOEN Guy  
M. PLA Bernard à M LAPALU Christian  
Mme ALCALDE Antonio à Mme. MINGUET Anne-Marie

## Absents

M. LELEU Pierre-Alexandre

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>15</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de conseillers absents :</b>	<b>1</b>
<b>Procurations :</b>	<b>3</b>
<b>Quorum :</b>	<b>8</b>

**Président de séance :** M. LAPALU Christian, Maire.

### **Nomination d'un secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance **Mme. PILAT Stéphanie** est désignée secrétaire de séance.

### **1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 06.10.2025.**

**Vote pour : 14 – Vote contre : 0 – Abstention : 0**

### **2. Délibération pour le renouvellement de la convention de prestation gestion des populations félines avec la clinique vétérinaire de Lézignan Corbières**

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues l'importance de gérer les colonies de chats libres sur le territoire de la commune, la stérilisation est la seule solution efficace pour maîtriser les populations de chats. Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de renouveler la convention de prestation pour la gestion de colonies de chats libres avec la Clinique Vétérinaire Groupe Family Vets, 7 rue de l'Alaric à LEZIGNAN-CORBIERES.

**Vote pour : 14 – Vote contre : 0 – Abstention : 0**

### **3. Délibération pour renouveler la location de la licence IV à la SARL Unipersonnelle les « CUP'INN »pour un an à compter du 01.01.2026**

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal la création d'une épicerie dans le local de la cave du Château, sise au 21 Route Neuve à 11120 VENTENAC-EN-MINERVOIS par la SARL Unipersonnelle « LES CUP'INN » gérée par Madame Edwige BERDOT, qui souhaite renouveler la location de la licence de Débit de Boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie, appartenant à la commune, pour une année du **01.01.2026 au 31.12.2026**. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

**Vote pour : 14 – Vote contre : 0 – Abstention : 0**

#### **4. Délibération pour redevance spéciale enlèvement des déchets 2024**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Le Grand Narbonne assure le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés des communes membres en exerçant la globalité de la compétence à savoir ; la collecte, le tri, le traitement et la valorisation. Le service de collecte et de traitement des déchets « ménagers » assuré par le Grand Narbonne est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères « TEOM ». Monsieur le Maire présente la Convention de la « RS » (redevance spéciale) à ses collègues et les informe que le montant de la « RS » pour la commune de Ventenac-en-Minervois est fixé à **2 548.34 €** pour l'année **2024**.

**Vote pour : 14 – Vote contre : 0 – Abstention : 2**

#### **5. Délibération pour réalisation d'un emprunt pour financer les travaux de voirie effectués par le syndicat intercommunal de voirie de la région de Ginestas**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux du programme de voirie **2026** vont être réalisés par le Syndicat Intercommunal de Voirie de la Région de Ginestas, Etablissement Public de Coopération Intercommunale auquel la Commune a délégué sa compétence « voirie ».

Il informe le Conseil de la possibilité de demander au syndicat de faire un emprunt pour le compte de la Commune afin de financer ces travaux. L'emprunt serait de **15 000.00 €** Le remboursement peut se faire par fiscalisation (recouvrement de l'annuité d'emprunt à travers l'impôt) ou par budgétisation (paiement de l'annuité par la Commune au SIVRG chaque année).

**Vote pour : 14 – Vote contre : 0 – Abstention : 0**

#### **6. Délibération pour les rapports annuels 2024 et qualité prix des services publics**

Monsieur le Maire informe ses Collègues que l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente, à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement. Ces rapports annuels ont été présentés au Conseil Communautaire du Grand Narbonne lors de sa séance du 18 septembre 2025.

Il est proposé au Conseil de prendre acte des rapports annuels 2024 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

**Vote pour : 14 – Vote contre : 0 – Abstention : 0**

#### **7. Délibération pour décision modificative n°2-BP M57 2025.**

Monsieur le Maire informe ses Collègues qu'il convient de modifier le Budget Primitif M57 / 2025, pour permettre le paiement des factures suivantes en investissement à l'opération « 13 - Acquisition de matériel » :

- Société *PELLENC* à Lézignan .... 1 426.80 €
- Société *BOURREL* à Narbonne... 1 618.87 €
- Société *RONDINO* à Savigneux... 2 665.06 €

**Vote pour : 14 – Vote contre : 0 – Abstention : 0**

## Questions diverses

<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>

Prochaine séance **lundi 8 décembre 2025**.

Clôture de la séance à **20 h 00 heures**.

<b>Signatures</b>
-------------------

**LAPALU Christian, Maire :**

**PILAT Stéphanie, Secrétaire de séance :**